



Réseau des Centres culturels de la Communauté Wallonie-Bruxelles asbl
rue de la Rosière, 4 6820 Florenville
www.centresculturels.be

Journée professionnelle du jeudi 28 janvier 2010 Atelier 3 : Quel avenir pour les conseils culturels ?

Animateurs: Luc NAVET (Province de Liège) et Laurent VANBERGIE (Centre culturel d'Enghien)

Rapporteurs à la journée: Eddy GIJSSENS (Centre culturel d'Amay) ; Thomas PREDOUR (La Vénérie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort)

Participants inscrits : Nadège ALBARET (CC Le Fourquet), Louise BARBETTE (CC Sudhaina), Lucien BAREL (CC Chiroux), Françoise BELOT (CC Beauraing), Marie-Aude BREYNE (CC Comines-W), Alain BRONCKART (CC Hannut), Régis CAMBRON (CC Sivry-Rance), Vanessa CHABOTIER (CC Wanze), Stéphanie CROQUET (CC Jodoigne), Bertrand DEHONT (Cons cult Pont-à-Celles), Yves DELBECKE (CC Collines), Vincent DELVOYE (CC Ans), Manu DIAS (CC Vénérie), Fernand DUCHESNE (CC Thuin), Denis FABEL (CC Collines), Pierre FASBENDER (CC Habay), Marie FLAMME (CC Silly), Karin FONTAINE (CC Evere), Mariska FORREST (Ateliers de la Banane), Renaud GEERAERTS (CC Couvin), Eddy GIJSSENS (CC Amay), Denis GILIS (CC Ans), Jean-Luc GUSTIN (CC Sprimont), Rachel HAUBRUGE (CC Bièvre), Marie-Jeanne HONNOF (CC Eghezée), Paul JAMSIN (CC Florennes), Isabelle JEANDRAIN (CC Walcourt), Aurélien JUEN (CC Huy), Christophe KAUFFMAN (CC Soumagne), Jacky LACROIX (CC Dison), Céline LECOCQ (CC Le Roeulx), Céline LEFEBVRE (CC Charleroi Sambraisie), Marie-Céline LEGROS (CC Flemalle), Vincent LOGEOT (FC Saint-Ghislain), Marie-Eve MARECHAL (CC Marchin), Ingrid MAUDOUX (CC Stavelot), Bernard MICHEL (CC Fosse), Luc NAVET (Prov. Liège), Annemarie NICOLAS (CC Boussu), Thomas PREDOUR (CC Vénérie), Joseph REYNAERTS (CC Soumagne), Michel SCHOONBROODT (CC Saint-Georges), Matteo SEGERS (3C), Cathy STREEL (CC Eghezée), VANBERGIE (CC Enghien), Bernadette VRANCKEN (CC Genappe), Sarah WLOMAINCK (Culture.Wapi)

Deux constats importants suite au travail en atelier :

- (1) Il est très difficile de faire vivre un conseil culturel.
- (2) De l'avis de la plupart des participants à l'atelier, le conseil culturel reste indispensable au bon fonctionnement d'un Centre culturel. Il est un important partenaire pour l'équipe dans la détermination des choix et des orientations et donne du sens à l'action culturelle.

Il en ressort que les conseils culturels sont l'objet de nombreux questionnements. Le secteur semble être en manque de repères et d'échos sur les expériences positives avec un conseil culturel.

Le décret actuel n'est pas précis en ce qui concerne la définition, le rôle, les tâches et la composition du conseil culturel, ce qui permet des interprétations différentes.

Le décret oblige les Centres culturels d'avoir un Conseil culturel, mais aucun contrôle n'est prévu ni aucune sanction en cas de non respect de cette règle.

Le conseil culturel est-il toujours le garant de la vie démocratique des Centres culturels ? La majorité des participants semble convaincue qu'il reste un **outil de participation citoyenne**, mais est-il le meilleur ou le seul possible ???

Il permet en tout cas d'éviter un décalage trop important entre l'équipe professionnelle et la population et aide donc à éviter les dérives de l'institutionnalisation à outrance. Les regards croisés entre les professionnels d'un côté et les volontaires du conseil culturel de l'autre sont essentiels.

Idéalement, le conseil culturel est un **espace créatif**, qui met en place des outils qui poussent à la créativité.

Un lieu où la parole doit être libre.

Il peut penser son action à plus long terme que le contrat-programme.

Il a plus un rôle d'impulsion que d'évaluation.

La **composition du conseil culturel** évoque des points de vues divergents et beaucoup de questions.

Quel équilibre entre les citoyens et les représentants d'associations ?

Quelle représentation de la population et/ou du territoire et de ses intérêts culturels ?

Pourquoi devient-on membre d'un conseil culturel ? Quels objectifs y poursuit-on ?

Qui joue un rôle prépondérant dans la désignation des membres du conseil culturel ?

Quelle durée des mandats ?

Les administrateurs du Centre culturel y sont-ils les bienvenus ?

Un bon **équilibre entre CA, équipe professionnelle et conseil culturel** est important pour un Centre culturel ET pour le bon fonctionnement du conseil culturel.

L'articulation **CA-conseil culturel** n'est pas toujours évident.

Rien n'empêche que certains membres du CA soient également membres du conseil culturel, mais il ne peuvent pas y jouer un rôle dominant.

Idéalement, chaque instance a un rôle bien défini qu'il joue de manière indépendante.

A l'équipe professionnelle de bien faire la part des tâches et des responsabilités de chacune des instances, d'assurer que la parole du conseil culturel soit entendue, et de valoriser les participants au conseil culturel dans leur rôle, pour éviter les frustrations.

L'animation du conseil culturel appartient à son président ; le rôle de l'animateur-directeur et des professionnels est de représenter l'avis de l'équipe.

L'organisation de moments de rencontre entre CA, conseil culturel et équipe peut être opportun.

Le Centre culturel d'Ans relate son expérience (positive) de cellules de travail composées de représentants du CA, du conseil culturel et de membres de l'équipe.

Le **rôle du président** paraît primordial pour le bon fonctionnement d'un conseil culturel.

Il doit être un bon animateur, de préférence libre de tout intérêt (politique ou autre) et neutre dans les débats.

Ne serait-il pas pertinent de prévoir une **formation pour les membres du Conseil culturel** sur le cadre législatif des Centres culturels, le contrat-programme, ... ?

Dans la perspective d'un nouveau décret, l'ASTRAC ne pourrait-elle pas proposer une journée de réflexion et de travail plus approfondi sur le sujet ?
Il y a de la matière et une grande attente !

Rapport rédigé par Liesbeth VANDERSTEENE (ASTRAC) sur base des notes de Eddy Gijssens et Matteo Segers (3C)